Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200085439-20251124-D0872025-DE

Délibération n° 087-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le ving-quatre novembre à 18h30,
Le conseil municipal de la commune de Poullaouen,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Salle des fêtes de Poullaouen, sous la présidence de Monsieur Didier GOUBIL, Maire,

Date de la convocation : 12 novembre 2025

Présents : M. Didier GOUBIL - Mme Viviane MOISAN - Mme Sophie ROUX - Mme LE GALL Valérie - M. LE CAM Alain - Mme TANGUY Nicole - M. LE NOUY Olivier - Mme CORVEST Odile - M DIRAISON Erwann - M. GRANNEC Antoine - M. GUELLAFF Philippe - LE DAIN Gwenn - Mme LE CAM Karine - M. LOSSOUARN Yvon - Mme PIROU Justine - M. PLOET Yann - M. ROLLAND Rémi - M.RUMEN Hervé

Absents excusés : Mme GODE Pascaline - M. LE BOURG Vincent - Mme - Mme LE MOAL Nathalie - Mme PRIMEL Claudine - - M. TALLEC Patrick.

Nb de conseillers en exercice : 23 Nb de présents : 18 Nb de votants : 18

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION YK 110 A DAVID JUSSEAUME

Le Maire informe l'assemblée que David JUSSEAUME souhaite acquérir la parcelle communale cadastrée section YK 110, située à Pont Pierre, qui jouxte ses propriétés (cadastrées section YK 84 et YK 109).

Le Maire propose de vendre la parcelle communale au tarif de 2.50 € le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte que la commune vende à David JUSSEAUME la parcelle cadastrée section Y 110, située à Pont Pierre, au tarif de 2.50 € le m2,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente,
- Les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Didier GOUBIL

MAIRIE de POULLAOUEN (Finistère)